

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 4 juillet 2023



N/Réf. : (06595) 28 juin 2023

**Objet : Demande d'accès à l'information reçue le 27 juin 2023**



La présente fait suite à votre demande d'accès datée du 26 juin 2023 visant à obtenir *le nom de l'expert en emploi de la force ainsi que tout document fourni par ce dernier à la coroner, M<sup>e</sup> Karine Spénard, aux fins de la rédaction de son rapport d'investigation concernant le décès de M. Jean René Olivier Jr. Vous désirez également obtenir toute la documentation relative aux armes intermédiaires d'impact à projectiles que la coroner a consultée aux fins de la formulation de sa recommandation.*

Voici les réponses aux différentes informations demandées :

- 1) Nom de l'expert en emploi de la force : M. Bruno Poulin, M.Sc. (expert-conseil en emploi de la force)
- 2) Aucun document n'a été fourni par M. Poulin à Me Spénard, puisqu'il s'agissait d'échanges oraux
- 3) Documentation relative aux armes intermédiaires d'impact à projectiles que la coroner a consultée aux fins de la formulation de sa recommandation : il s'agit d'une annexe au rapport de la coroner.

Je vous invite à formuler une telle demande via le formulaire en ligne disponible au : <https://www.coroner.gouv.qc.ca/rapports-et-recommandations/annexes-a-un-rapport-de-coroner/demande-en-ligne.html>

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez recevoir, [REDACTED], nos salutations distinguées.



Pascale Descary, avocate  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

PD/ns

p. j.